

REGLES DU DISPOSITIF ET MODE D'EMPLOI POUR REMPLIR LE DOSSIER DE CANDIDATURE 15^E EDITION-PIEED 2024

LE PIEED, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le PIEED est un projet co-porté par Engagé·e·s et Déterminé·e·s, France Volontaires, Solidarité Laïque avec le soutien de l'AFD, qui assure la mise en place d'un dispositif de soutien financier, d'accompagnement et de valorisation de projets d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) portés par des associations de jeunes sur le territoire français.

Il soutient la **création d'actions et d'outils pédagogiques**, innovants, ludiques, participatifs, adaptés à leur public, pour informer sur des thématiques faisant appel à la solidarité internationale, faire comprendre les enjeux et la complexité de ces thématiques, et susciter les envies d'agir **pour un monde plus juste, durable et solidaire**.

Pour être soutenu par le PIEED, votre projet doit correspondre à l'un des deux cas suivants :

Cas n°1	Cas n°2
<p>Votre projet relève d'une démarche en Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale mise en place à la suite d'une action de solidarité à l'international de votre association.</p> <p>Le projet en ECSI doit aller au-delà de la simple démarche de restitution et de communication de l'action de solidarité internationale.</p>	<p>Votre projet ne fait pas suite à une action de solidarité à l'international mais intègre une problématique liée à la solidarité internationale.</p> <p>Le projet doit permettre de comprendre les interdépendances entre l'échelle locale et l'échelle globale.</p>

➔ **Si vous voulez tester l'éligibilité de votre projet vous pouvez passer le test [ici](#) !**

Quelles sont les dates à connaître ?

- **10 janvier 2024** : Ouverture des candidatures
- **24 janvier et 14 mars** : Webinaires de présentation du PIEED
- **10 Février** : Formation à l'ECSI (à Paris)
- **10 avril 2024 à 23h59** : clôture des candidatures
- **30 avril 2024** : comité d'examen

- **Du 1 au 12 mai 2024** : envoi des vidéos de pitch de projets par les associations finalistes
- **24 mai 2024** : Jury du PIEED

Quel est le montant des différents prix ?

1^{er} prix : 5 000 €

2^e prix : 4000 €

3^e prix : 3000 €

4^e et 5^e prix : 2000 €

Quels sont les critères à remplir pour participer au PIEED ?

- Être une association **de jeunes** (dont les instances dirigeantes sont composées à 80% au moins de personnes âgées entre 15 et 30 ans). L'adhésion au réseau Engagé·e·s et Déterminé·e·s n'est pas obligatoire pour candidater au PIEED.
- Le projet présenté doit se dérouler **en France**,
- Il doit s'agir d'un projet **dont les activités financées ne sont pas encore réalisées**,
- Il doit **intégrer les problématiques de l'ECSI**,
- Les activités doivent être **innovantes** et répondre à des **objectifs pédagogiques bien définis**
- Le projet doit **toucher le plus grand nombre** et viser à transmettre les messages au-delà du public de prédilection de l'association, grâce à la création d'outils pédagogiques appropriables par tou·te·s
- Le projet doit être **réalisable** et **cohérent** en termes de :
 - Moyens humains
 - Moyens financiers
 - Moyens techniques
 - Moyens logistiques

Le jury portera une attention particulière à la **diversité des projets**, la **pertinence** et l'**originalité** de leurs actions et des outils utilisés ou développés, tant au niveau des thématiques qu'ils abordent, des publics visés, des objectifs etc.

Quelles sont les modalités de mise en œuvre de l'action ?

- Les associations lauréates du PIEED s'engagent par signature de convention à mettre en œuvre leur action dans **une durée d'un an et demi**.
- Elles reçoivent **un premier versement de 80%** de la subvention, les **20% restants** étant versés à la fin de la convention de financement.

- A la fin de la durée du projet comme prévue sur la convention de financement, les associations ont **2 (deux) mois pour déposer le bilan de leur projet** (un bilan narratif détaillant les actions menées et un bilan financier équilibré).
- Les associations doivent joindre à leur bilan les **factures de toutes dépenses réalisées dans le cadre du projet**
- En cas de retard dans les activités du projet, l'association peut faire une demande motivée **d'avenant à convention** de financement, deux mois avant la fin de la convention, pour allonger la durée du projet.

L'ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ ET A LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (ECSI)¹

Votre projet doit s'inscrire dans une démarche d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI). Celle-ci **dépasse la simple démarche de restitution de votre projet, s'il s'agit d'un projet d'ECSI qui fait suite à un projet de solidarité internationale qui s'est déroulé à l'étranger.**

L'ECSI représente l'ensemble des moyens et des outils mis en œuvre pour transmettre au public la nécessité d'une plus grande solidarité. Elle vise à provoquer un impact positif au niveau local comme à une échelle plus globale.

L'ECSI a pour finalité le changement et s'articule autour de la formule : s'informer - comprendre - agir.

1. **S'informer** sur le lien entre « ici » et « là-bas », entre le local et le global.
2. **Comprendre** les mécanismes d'interdépendance, d'inégalités et d'exclusion dans le monde, mener une démarche critique et amener à se (re)mettre en question pour changer ses représentations et prendre conscience de l'importance de la solidarité internationale comme facteur de changement social.
3. **Agir** par un changement de mentalité et de comportement dans le but de contribuer individuellement et collectivement à la construction d'un monde juste, solidaire et durable.

L'ECSI est un processus éducatif :

- Qui s'inscrit dans la **durée**.
- Qui s'appuie sur une démarche pédagogique **participative** et **interactive**.
- Qui part des représentations mentales des participant·e·s et favorise **l'esprit critique**.
- Qui vise des objectifs de savoirs, savoir-faire et d'attitudes.

1 Cette présentation se base sur le référentiel et la charte d'EDUCASOL (ancienne Plate-forme française d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité internationale) dont les partenaires du PIEED ont été membres.

- Qui s'appuie sur une pédagogie adaptée à la diversité des publics.
- Qui intègre des méthodes **d'évaluation** selon des critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience et de démultiplication.
- Qui permet d'effectuer des choix et de les argumenter.

C'est également un acte politique :

- Qui questionne le modèle de développement dominant actuel.
- Qui permet à chacun·e de tenir une réflexion sur le modèle de société dans laquelle il·elle vit, d'appréhender la portée de ses actions quotidiennes et de devenir citoyen·ne active du changement social au niveau local, national et mondial.
- Qui permet de découvrir des modes de développement alternatifs.

L'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale vue par les trois partenaires du PIEED :

« L'objectif de l'ECSI est de favoriser une citoyenneté mondiale et solidaire, et de chercher à provoquer un impact positif au niveau local comme au niveau international. Pour démultiplier cet impact, nous privilégierons l'effort destiné à transmettre le message au-delà du public cible grâce à la création d'outils pédagogiques appropriables par tou·te·s.

Nous croyons fermement que la **multiplication d'initiatives individuelles** peut changer efficacement les choses si elles sont mises en commun et partagées.

Notre conviction est que l'ECSI représente un levier formidable pour rendre les **citoyens et citoyennes motrices de changement** et susciter en chacun·e **l'envie de s'engager** pour influencer positivement sur les situations de déséquilibre, ici et là-bas. »

+ de ressources sur l'ECSI

- Le site du PIEED : <https://pieed.fr/>
- L'argumentaire de l'ECSI par le Groupe de concertation pour l'ECSI : https://www.engagees-determinees.org/articles/argumentaire_ECSI

MODE D'EMPLOI POUR DEPOSER VOTRE CANDIDATURE

L'équipe d'Engagé·e·s et Déterminé·e·s est à votre disposition pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier de candidature.

- ➔ **Pour répondre à vos questions, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : lepied@engage-d.org, ou contacter directement votre animateur ou animatrice réseau E&D en région (à Lyon, Grenoble, Besançon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lille, Nantes et Paris => contacts [ici](#)).**

- Télécharger le dossier sur le [site internet du PIEED](#)

- Remplir le dossier en ligne (en format PDF)
- **Envoyer le dossier + les annexes par e-mail au plus tard le 10 avril 2024 à 23h59** à lepieed@engage-d.org

Votre dossier sera examiné par des professionnel·les de la Solidarité Internationale et de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale.

Le jury d'examen aura lieu en présentiel à Paris le 24 mai 2024

Tou·te·s les candidat·e·s s'engagent à respecter le règlement du Prix ainsi que les valeurs établies dans la charte d'E&D et les chartes des partenaires.

Attention : Pour valider votre candidature, nous vous enverrons un mail d'accusé de réception, si vous ne le recevez pas, contactez-nous au 06 85 60 00 15